

BRÈVES ÉCONOMIQUES DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 79 – 16 septembre 2022

Faits saillants

- Assouplissement des limites d'émission de CO₂ pour les installations bicom bustibles gaz/mazout
- Hausse en août de 5,5 % des prix à la production et à l'importation sur un an
- Perte semestrielle de 142 M CHF pour les CFF

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 15/09	Var. vs 08/09
EUR/CHF	0,9601	-1,5 %
USD/CHF	0,9608	-1,5 %
SMI	10 747	-0,4 %
Taux 10a	1,089 %	+ 23 pb

Guerre en Ukraine

Sanctions : Dans le sillage de l'Union européenne, le Conseil fédéral a décidé de suspendre intégralement l'accord visant à faciliter la délivrance de visas conclu avec la Russie en 2009, après avoir déjà levé les facilités en matière d'obtention de visa pour certaines catégories de personnes, dont les hommes et femmes d'affaires russes, ainsi que l'exemption d'obligation de visa pour les diplomates russes. Le Conseil fédéral a également pris la décision de suspendre l'échange de renseignements en matière fiscale avec la Russie.

Macroéconomie

Inflation : Si l'indice des prix à la production et à l'importation a baissé de 0,1 % en août par rapport à juillet, il a crû de +5,5 % par rapport à la même période l'an passé, porté notamment un relèvement des prix à la frontière. L'annonce de la Banque nationale suisse (BNS) sur l'orientation de sa politique monétaire est attendue le 22 septembre prochain. Les analystes s'attendent à une nouvelle hausse des taux, après celle intervenue en juin dernier (+50 points de base), qui pourrait signifier pour la Suisse la fin de l'ère des taux directeurs négatifs.

Secteur financier

Assurances : Le rapport annuel de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) sur les entreprises suisses d'assurance fait état d'un résultat agrégé net de 7,5 Mds CHF pour l'exercice 2021, en hausse de +0,3 % par rapport à l'année précédente. En dépit du contexte d'incertitudes actuelles et dans l'hypothèse où les acteurs économiques pourraient absorber les hausses des primes attendus pour 2023, les perspectives pour le secteur restent favorables, portées notamment par l'inflation. Selon le réassureur zurichois Swiss Re, la conscience accrue des risques et l'exposition croissante à ces derniers devraient entraîner une augmentation de la demande de couverture d'assurance dans toutes les branches et régions.

Secteur bancaire : La conférence annuelle de l'Association suisse des banquiers (ASB) a réuni le 15 septembre plus de 300 participants à Neuchâtel autour du thème de l'endettement. Selon le Président de l'ASB, l'accroissement de la dette, observé depuis la crise sanitaire, est appelé à se poursuivre sous la conjonction de plusieurs facteurs dont le vieillissement démographique (financement de la santé et des pensions) et de la transition écologique. Dans ce cadre, les rendements des produits financiers, mis à mal par les pressions inflationnistes actuelles, mais visibles depuis plusieurs années dans divers segments de placements (immobilier, pierres précieuses, luxe...) avant de se généraliser à tous les secteurs de l'économie, devraient encore se réduire.

au cours des prochaines années. Le stratégeste écossais Russel Napier a ainsi pointé la rentabilité négative à venir des obligations souveraines en indiquant que le phénomène d'inflation élevée risquait d'être durable.

Fonds afghan : Avec le soutien des autorités américaines et suisses, Genève abritera la fondation « Fund for Afghan People », dotée de 3,5 Mds USD correspondant à la moitié des 7 Mds USD d'actifs de la banque centrale d'Afghanistan, confisqués par les Etats-Unis en août 2021. Le conseil de fondation, composé d'un représentant américain, d'un représentant suisse et de deux experts économiques afghans, doit décider de l'utilisation concrète des fonds au profit de la population afghane. L'objectif à long terme de la fondation est de transférer les fonds non utilisés à la Banque centrale d'Afghanistan sous conditions strictes, notamment du point de vue de la gouvernance et de la transparence.

Secteurs non financiers

Energie : Après le Conseil des Etats, le Conseil national a approuvé les dispositions légales du plan de sauvetage des entreprises électriques doté de 10 Mds CHF.

En raison des tensions actuelles sur l'approvisionnement en gaz, le Conseil fédéral a adopté deux ordonnances visant à faciliter la commutation des installations de gaz au mazout (huile de chauffage). La part de gaz consommé dans ces installations dites bicom bustibles est estimée à 20 %, dédiée en majorité au chauffage des bâtiments pendant l'hiver. La commutation de ces installations doit ainsi favorablement contribuer à la réalisation de l'objectif volontaire de 15 % d'économie de gaz que la Suisse s'est fixé pour la période d'octobre 2022 à mars 2023. Afin de faciliter ce changement de combustible, le Conseil fédéral a temporairement assoupli les dispositions des ordonnances sur le CO₂ et sur la protection de l'air afin que les entreprises ne soient pas financièrement pénalisées par les émissions supplémentaires qu'elles génèrent.

Dans le but de garantir les livraisons pour cet hiver, le Conseil fédéral recommande également à la population de remplir les citernes de mazout.

Transports : Les CFF ont annoncé une perte semestrielle de -142 M CHF (contre une perte de -389 M CHF au S1 2021) dans un contexte de stagnation de la demande, celle-ci s'établissant à un niveau inférieur d'environ 10 % à celui d'avant la crise sanitaire. Les CFF sont par ailleurs également pénalisés par la crise énergétique que traverse le pays. Si les trains sont propulsés à 90 % par de l'électricité d'origine hydraulique, issue en majorité des centrales gérées par les CFF, celles-ci produisent actuellement moins d'énergie du fait de la sécheresse de l'été et du faible niveau des lacs de retenue. Le maintien précautionneux des barrages à un niveau permettant aux CFF de produire leur propre électricité en cas de pénurie contraint le groupe à se procurer de l'énergie de remplacement sur le marché à des prix très élevés, ce qui devrait peser sur le résultat annuel 2022.

Relations UE-Suisse : D'après l'association Swiss Medtech, le non-renouvellement de l'annexe sur les dispositifs médicaux de l'Accord de reconnaissance mutuelle entre la Suisse et l'UE a entraîné une hausse des coûts de production de 6 % et une réduction de l'offre en biens destinés à la santé sur le marché helvétique. La hausse des coûts de production s'explique notamment par la création, nécessaire, de 1 500 postes pour entreprendre les nouvelles démarches réglementaires vis-à-vis des organismes notifiés de l'UE. Par ailleurs, 15 % des dispositifs médicaux fabriqués hors de Suisse ne seraient plus aujourd'hui disponibles, du fait de frais administratifs trop élevés et de l'étroitesse du marché helvétique. Aussi, les trois-quarts des 520 entreprises interrogées par Swiss Medtech, dont des distributeurs et des importateurs, sollicitent l'ouverture du marché suisse à des dispositifs médicaux non européens, notamment américains. Pour rappel, en 2021, la branche a généré un excédent commercial de 5,9 Mds CHF pour un volume de ventes à l'étranger de 12 Mds CHF. L'UE représente le plus gros débouché pour le secteur (la moitié des ventes, principalement vers l'Allemagne).

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Gilles BORDES
Rédacteurs : Mathilde HEITZ, Pierre-Antoine CADORET
Pour s'abonner : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.
Crédits visuel : Pixabay